

## Interview

Mme LABARRE,  
Maire de Vert-le-Petit

*Madame le Maire, pouvez-vous nous faire part de vos sentiments quant à l'opération engagée par le SIARCE pour la réhabilitation de la Digue de Vert-le-Petit ?*

Cette réhabilitation était vraiment indispensable compte tenu de l'état de dégradation du site et du risque vis-à-vis de la sécurité publique que cela représentait. Cette opération a de nombreux atouts : elle permet à la fois une protection durable des berges et une amélioration du fonctionnement hydraulique de la rivière tout en proposant des techniques respectueuses de l'environnement; elle s'inscrit dans la politique de développement durable menée par la Commune. Les Vertois pourront ainsi prochainement redécouvrir avec plaisir cet endroit si agréable. Toutefois il faudra être encore un peu patient en attendant la reprise des végétaux.

*Concernant le fond de vallée, la Commune a-t-elle des projets de réhabilitation ?*

Des travaux ambitieux vont se poursuivre au niveau des étangs de Vert-le-Petit. En effet, dès la fin de l'année 2003 débutera un vaste chantier qui devrait durer cinq ans.

Ces futurs travaux visent, d'une part, la réhabilitation des berges et des communications entre les étangs et la rivière et d'autre part, des aménagements pour l'accueil du public sur l'ensemble du patrimoine aquatique communal. Les promeneurs et les pêcheurs retrouveront un site de qualité aussi bien apprécié par les Vertois que par les visiteurs extérieurs.

*Une station de mesure va être mise en place sur la Juine au niveau de la confluence avec la rivière Essonne. Que va-t-elle apporter ?*

Cette station va permettre de mieux connaître les débits de la Juine et donc de mieux gérer la rivière Essonne dans sa globalité. Le dispositif permettra d'appréhender plus efficacement le risque d'inondation notamment dans la partie aval de la rivière, dans l'agglomération de Corbeil-Essonnes.

Cette station de mesure est également un exemple de la nécessité d'une gestion commune de l'eau. En effet, sa réalisation a mobilisé plusieurs partenaires : deux syndicats de rivière (le SIARCE et le syndicat gestionnaire de la Juine) ainsi que le Centre du Bouchet (site militaire sensible) propriétaire des lieux.

Pour terminer, j'aimerais souligner l'importante collaboration qui s'est instaurée entre le SIARCE et la Commune de Vert-le-Petit. J'ai également pu constater, au fil des mois, la qualité du travail réalisé par les entreprises, compte-tenu des contraintes techniques liées à l'accès difficile du chantier.



Cahier de chantier sur les travaux réalisés par le SIARCE dans les collectivités adhérentes

## VERT-LE-PETIT

### Réhabilitation des berges de la digue de l'étang fleuri



**DÉBUT DES TRAVAUX : JANVIER 2003**

**DURÉE DES TRAVAUX : 8 MOIS**

## POURQUOI ?

### Un patrimoine intéressant...

#### ► D'un point de vue socio-culturel

Jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle les abords de la rivière Essonne étaient constitués de forêts et de prairies humides régulièrement inondées et exploitées par les agriculteurs.

Mais avec le développement de l'industrie, le sous-sol –composé de tourbe– a été exploité comme combustible. Cette activité a décliné avec l'exploitation du charbon pour disparaître définitivement au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui il ne reste plus que des étangs voués aux activités de pêche et de loisirs « nature ».

Les visiteurs sont de plus en plus nombreux à venir séjourner dans le fond de la vallée et profiter du cadre de cet espace naturel de plus de soixante hectares.

#### ► D'un point de vue écologique

Les étangs de Vert-le-Petit se situent dans un contexte écologique d'intérêt majeur, au sein de la zone humide de Misery et Fontenay, zone humide de première importance au niveau régional, voire européen.



Fougère des marais

Ces étangs sont ainsi référencés « Espaces Naturels Sensibles » (ENS) par le Conseil Général de l'Essonne et ont été répertoriés comme « Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique » (ZNIEFF) de type 1.

Ils constituent des lieux de vie et de reproduction pour de nombreuses espèces animales et sont une étape durant la migration de nombreux oiseaux.

Ils abritent également un cortège floristique intéressant, dont une espèce protégée régionalement, la fougère des marais.



Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau

37, Quai de l'Apport Paris - BP 307 - 91104 Corbeil-Essonnes cedex - Tél. 01 60 89 82 20 - Fax 01 64 96 41 42

e-mail : [siarce@siarce.fr](mailto:siarce@siarce.fr) - Site web : [www.siarce.fr](http://www.siarce.fr)

Directeur de la Publication : Michel BINANT - Directeur de la Rédaction : Jean-Luc COMBRISON

Rédaction : Services du SIARCE - Responsable communication : Nadège DUFIEFS - 01 60 89 82 47

e-mail : [n-dufiefs@siarce.fr](mailto:n-dufiefs@siarce.fr) - Composition, mise en page et impression : ALINEA - 01 60 89 51 90

e-mail : [alinea.@club-internet.fr](mailto:alinea.@club-internet.fr) - Le Zoom SIARCE est un supplément de Canal SIARCE - Juillet 2003

## COMMENT ?

### Pour une meilleure prise en compte de l'environnement

Avant travaux



Berges avant travaux



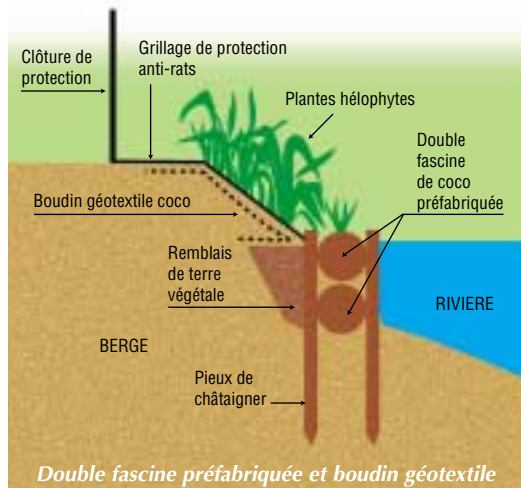
Brèche dans la digue

La digue de Vert-le-Petit est une étroite bande de terre qui sépare la rivière des étangs communaux.

Elle ne cessait, au fil des années, de rétrécir sous l'action de différents phénomènes (variations du niveau d'eau, terriers de ragondins...) pour atteindre, par endroit, seulement 1,5 mètres de large !

En outre, suite à la tempête de 1999, des arbres avaient chuté dans la rivière, entraînant avec eux des pans de berge entiers.

Une réhabilitation était donc nécessaire et urgente.



Double fascine préfabriquée et boudin géotextile

### Des travaux en génie végétal

La faible largeur, la fragilité de la digue ainsi que les profondeurs importantes observées en pied de berge ont rendu complexe la mise en œuvre des travaux. Le choix des techniques a porté sur le génie végétal afin de respecter au mieux le potentiel écologique du site.

Le fascinage répond pleinement à cet objectif.

Déjà testée avec succès à l'Etang des Hirondelles (Ballancourt-sur-Essonne), cette technique a été adaptée au contexte de Vert-le-Petit.

Des fascines de coco (tissus de fibres de noix coco) sont disposées entre des pieux. Leur utilisation est une technique innovante en matière de protection de berge. Elle est utilisée pour la première fois sur la rivière Essonne.

Habituellement constitués de terre, les rouleaux sont composés ici uniquement par des fibres entièrement naturelles et sont à la fois très légers et très résistants.

Des végétaux aquatiques (appelés également hélophytes) sont plantés au sein de ce substrat qui leur permet un bon développement.

Le système racinaire de ces végétaux, une fois développé, retient les particules de terre et lutte ainsi efficacement contre l'érosion.



Fascinage



Sur le plan écologique, les hélophytes offrent une zone de vie et de reproduction pour de nombreuses espèces animales comme les libellules.

Lorsque la hauteur d'eau est plus importante, un deuxième boudin a été installé afin d'assurer un meilleur maintien.

D'autres techniques confèrent également au site un caractère naturel, comme le tunage complété par l'installation de boudins de géotextile plantés de végétaux.



Technique du tunage avant l'installation des hélophytes

En parallèle, des actions ont été entreprises quant au piétinement qui est un facteur important de déstabilisation de la berge. C'est pourquoi, dans les secteurs les plus étroits, un platelage (ensemble de planches en bois solidaires) a été installé permettant un accès facile des promeneurs tout en limitant l'érosion due aux piétinements.

Enfin, des plantations d'arbres et d'arbustes sont également programmées.

Le bon développement des végétaux aquatiques est essentiel pour la réussite de cette opération. C'est pourquoi il sera nécessaire d'attendre quelques mois avant d'ouvrir à nouveau ce site au public afin que les plantations soient suffisamment enracinées.

De plus les végétaux nécessitant un suivi particulier, des travaux de pérennisation seront entrepris pendant trois ans

une fois les protections de berge réalisées.

Ainsi, ces travaux permettront une protection pérenne de la digue communale tout en valorisant son patrimoine naturel.

Pêcheurs, randonneurs confirmés ou simples promeneurs pourront ainsi retrouver un site de qualité ouvert à tous et profiter du cadre exceptionnel qu'offre le fond de vallée de Vert-le-Petit.

Mais attention ! ce patrimoine est fragile. Chacun devra respecter cet espace naturel s'il veut le conserver. Le milieu est en quelque sorte placé « sous la protection du public ».

**Un système de surveillance**

Les récents événements, liés aux crues des mois de décembre 1999, mars 2001, février 2002 et janvier 2003, ont mis en évidence l'intérêt du système de mesure des débits et des niveaux sur la rivière Essonne. Ainsi, l'ensemble des données collectées en continu par le SIARCE à l'aide de son outil SEMAFORE (le Système Environnemental de Métrologie Appliquée pour la Fiabilité de l'Observation, de la Réaction et de l'Evaluation), notamment dans le cadre de la télésurveillance de ses ouvrages hydrauliques, a permis d'optimiser la gestion des eaux à l'échelle du bassin versant de l'Essonne.

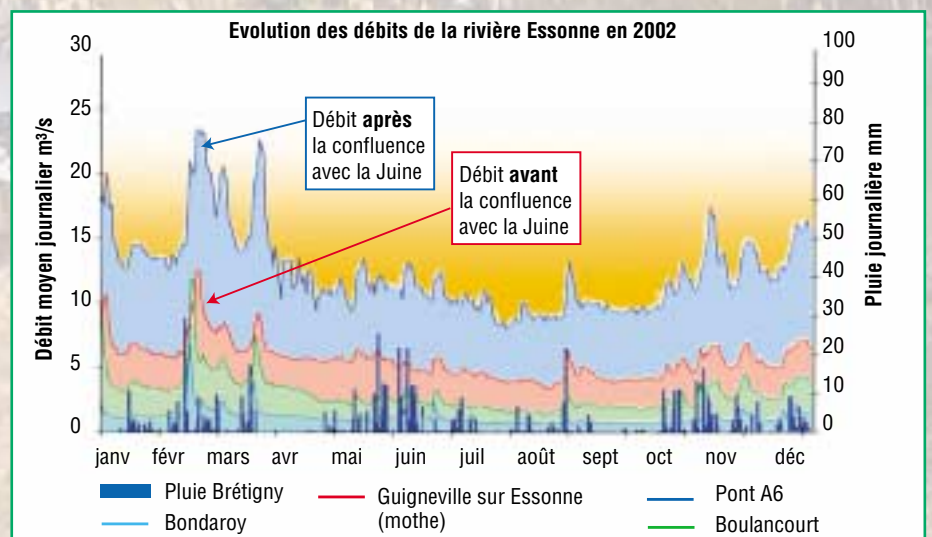
Afin de faire face à des crues plus importantes, il s'avère nécessaire d'ajouter des stations de mesure en continu sur des points stratégiques de la rivière. C'est pourquoi, une nouvelle station de mesure en continu du niveau et du débit va être très prochainement mise en place sur la Juine.

La station que le SIARCE propose d'installer à l'amont immédiat de la confluence de la Juine avec l'Essonne, conformément au Contrat de Bassin « Confluence Seine-Essonne », permettra de quantifier les apports de cet affluent, afin de combler le manque actuel d'information sur le principal affluent de la rivière Essonne.

Le choix du site d'implantation de la station a été déterminé par la nécessité de pouvoir mesurer le débit de la Juine au plus proche de sa confluence avec l'Essonne.

Cependant, la complexité du réseau hydrographique de la Juine a grandement limité les choix d'implantation de cette station. Le site retenu est donc celui du Centre d'Etudes du Bouchet (C.E.B.), à Vert-le-Petit.

Pour compléter la connaissance de la rivière, une station mesurant la qualité de la rivière sera prochainement installée, station qui appréhendera des données telles que les nitrates, l'oxygène dissout...

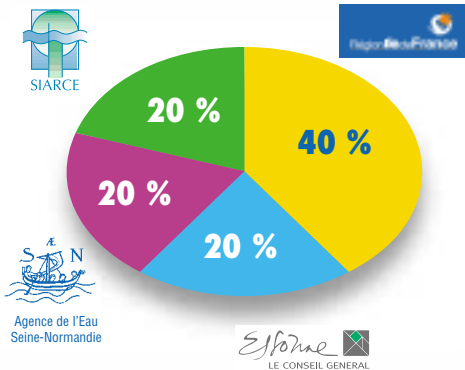


## COMBIEN ?

### Des investissements importants

#### ► Une première étape déjà réalisée

Les travaux relatifs à la digue se sont élevés à 460 000 € HT. Ils ont été financés par le Conseil Régional d'Ile-de-France (40%), le Conseil Général de l'Essonne (20%), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (20%) et le SIARCE (20 %). Cette opération est intégrée dans le Contrat de Bassin « Confluence Seine-Essonne » signé le 8 septembre 2000.



La part prise en charge par le SIARCE provient des participations communales que reverse chaque Commune adhérente au Syndicat Intercommunal. La Commune de Vert-le-Petit en fait partie, ainsi toute la population contribue à la réalisation des travaux et bénéficie des améliorations qui en découlent.

#### ► D'autres travaux à venir

Les travaux qui sont décrits dans ce « Zoom » ont été identifiés au sein de l'Etude pour la Réhabilitation du Patrimoine Aquatique de Vert-le-Petit.

Cette étude, cofinancée par la Commune de Vert-le-Petit et le SIARCE, avait pour objectif de définir un programme pluriannuel de travaux et d'entretien sur l'ensemble du patrimoine aquatique communal.

D'autres travaux échelonnés sur 5 ans, d'un montant de près de 2 millions d'euros et bénéficiant de subventions de la part du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Conseil Général de l'Essonne et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie débuteront très prochainement, sous maîtrise d'ouvrage communale.

#### Ils consisteront en :

- la réhabilitation de berges et coulisses « alimentations des étangs » dans la perspective d'une meilleure gestion de l'hydraulique ;
- l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux ;
- la prise en compte de l'accueil du public (mise en place de mobilier urbain, aménagement de sentiers piétons...).

## Contrat de bassin : "opération Rivière Propre Confluence Seine Essonne"

### Près de 57 millions d'euros pour une rivière propre

Le SIARCE est une **structure de coopération intercommunale** au sein de laquelle les Elus sont pleinement responsables et se mobilisent pour prendre les meilleures décisions nécessaires à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

La politique du Syndicat se doit de pouvoir résoudre les problèmes de l'heure et prévoir la résolution des problèmes à venir. Elle intègre ainsi la notion de **développement durable** qui implique de se projeter dans l'avenir pour anticiper les évolutions futures.

Le Contrat de Bassin signé fin 2000 par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général de l'Essonne et le SIARCE a pour objectif principal **d'améliorer la qualité des eaux de la rivière Essonne et de ses affluents** (hors Juine) dans la traversée du département de l'Essonne. Son montant et sa durée de 7 ans sont gages d'une action de fond cohérente et efficace. La part prise en charge par le SIARCE provient des participations communales que reverse chaque Collectivité adhérente au Syndicat

Ce contrat **prolonge les actions** précédentes du SIARCE, notamment celles menées dans le cadre du premier contrat (1992-1996) étendu à la période 1997-2000. Il permet de travailler sereinement, grâce à la garantie de financement, et de façon rationnelle. C'est un **engagement politique** dont tous les acteurs attendent beaucoup.

Ses **principaux objectifs** sont la **dépollution** (faire en sorte que l'eau située dans le milieu naturel regagne en qualité), la **lutte contre les inondations** et la **préservation et l'amélioration du paysage de la vallée de l'Essonne**.